

St-Dié-Vosges, le 22/04/2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ;
s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz ;
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Vosges ;
s/c de Monsieur le Proviseur du collège-lycée Jules-Ferry de ST-Dié-des-Vosges

M. le président de la République a déclaré le 13 avril : « À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées ».

Depuis M. Blanquer a précisé le calendrier tout en signalant qu'il ne s'agissait que d'hypothèses, **ne donnant aucun cadre précis et reportant aux collectivités territoriales et aux établissements le soin de s'organiser et donc de porter les responsabilités...**

Concrètement, comment imaginer faire respecter la distanciation sociale dans des classes même à 15 élèves, à la récréation, dans les couloirs, à la cantine, dans les transports scolaires, les internats... ?

Comment comprendre cette annonce alors que tous les autres rassemblements resteront interdits ?

Les jeunes sont bien souvent des porteurs asymptomatiques, en revenant dans les établissements scolaires, ils pourront donc contaminer les adultes de l'établissement mais aussi les familles...

Nous refusons que la sortie du confinement se fasse en mettant en danger la vie des personnels: le ministre a l'obligation d'apporter toutes les garanties en matière de protection de ses agents. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Depuis des semaines les personnels qui assurent l'accueil des enfants de soignants ne disposent souvent ni de masques, ni de solution hydro-alcoolique, ni de gants, etc. Certains enseignants sont tombés malades. Et aucun dépistage systématique n'a été réalisé.

C'est pourquoi la section SNFOLC du collège /lycée Jules Ferry de Saint-Dié-des-Vosges vous demande Monsieur le Ministre :

- Un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. (vœu déposé par FO et la FSU lors du CHSCT ministériel du 3 avril)
- Une désinfection des écoles, services et établissements scolaires
- Du matériel de protection gratuit (gel hydro alcoolique, gants et masques) en quantité suffisante pour tous.
- Une mise en place des adaptations nécessaires pour que le respect des gestes barrières et la distance physique de protection soit possible

Ces conditions sont un préalable indispensable à toute reprise. En leur absence, la réouverture des établissements ne pourra pas être envisagée.

M. Blanquer si vous persistez dans une reprise des cours au prix de la santé des personnels et par conséquence de l'ensemble de la société, nous invitons les personnels à utiliser leur droit de retrait.

Pour le SNFOLC : Odile CASSARD

